

Article 14 :

Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 29 juillet 2008
Maitre Edouard Kabukapua Bitangila

Ministère des Affaires Foncières

Arrêté ministériel n° 093/CAB/MIN/AFF.FONC/2008 du 30 juillet 2008 portant nomination et affectation des agents de commandement dans les Circonscriptions foncières de Kisangani-Nord, de Kisangani-Sud, de Tshopo I, Tshopo II, Aru, Mahagi, Bunia, Buta, Aketi, Isiro et Watsa dans la Province Orientale.

Le Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement l'article 93;

Vu la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécution de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973, portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 telle que complétée par l'Ordonnance n° 08/006 du 25 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 telle que complétée par l'Ordonnance n° 08/007 du 25 janvier 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres du Gouvernement ;

Vu la nécessité ;

Sur proposition du Secrétaire Général aux Affaires Foncières ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

Sont nommés et affectés au poste en regard de leurs noms :

I. Circonscription Foncière de Kisangani-Nord :

1. Division des Titres Immobiliers
 - Monsieur Djuna Benandikumuto
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 465.488
2. Division du Cadastre
 - Monsieur Akilimali Kendelwa
Chef de Division du cadastre
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 054.305

II. Circonscription Foncière de Kisangani-Sud :

- Division des Titres Immobiliers
- Monsieur Mabumi Mpeti
Conservateur des Titres Immobiliers

Grade : Chef de Bureau
Matricule : 151.087

1. Division du Cadastre

- Monsieur Efafe Mangubu
Chef de Division du cadastre
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 150.9842

III. Circonscription Foncière de Tshopo I :

1. Division des Titres Immobiliers

- Monsieur Freddy Basila
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : Chef de Division
Matricule : 254.280

2. Division du Cadastre

- Monsieur Mwina Mukenketayi
Chef de Division du cadastre
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 151.484

IV. Circonscription Foncière de Tshopo II :

1. Division des Titres Immobiliers

- Monsieur Achiya Bin Munajina
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 474.889

2. Division du Cadastre

- Monsieur Yangoika Lomba
Chef de Division du cadastre
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 151.042

V. Circonscription Foncière de Bunia :

1. Division des Titres Immobiliers

- Monsieur Tshomba Kahunda
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 123.150

2. Division du Cadastre

- Monsieur Yeka Misaka
Chef de Division du cadastre
Grade : Chef de Bureau
Matricule : 151.447

VI. Circonscription Foncière de Aru :

1. Division des Titres Immobiliers

- Monsieur Emazu Aburuti Jean
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : CB
Matricule : 258.507

2. Division du Cadastre

- Monsieur Anguandia Eria
Chef de Division du cadastre
Grade : Chef de Bureau

VII. Circonscription Foncière de Mahagi

1. Division des Titres Immobiliers

- Monsieur Ndazuni Deleba
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : Chef de Division
Matricule : 278.217

2. Division du Cadastre

- Monsieur Djokessa Uwesi
Chef de Division du cadastre
Grade : CB

VIII. Circonscription Foncière de Buta

1. Division des Titres Immobiliers

- Madame Betua Limengo
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : CB
Matricule : 293.62

2. Division du Cadastre

- Monsieur Dondo Benoît
Chef de Division du cadastre
Grade : CB
Matricule : 150.890

IX. Circonscription Foncière de Aketi

1. Division des Titres Immobiliers

- Monsieur Makanyiye Ndele
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : CB
Matricule : 483.489

2. Division du Cadastre

- Monsieur Akwete Botofe
Chef de Division du cadastre
Grade : CB
Matricule : 383.389

X. Circonscription Foncière de Isiro

1. Division des Titres Immobiliers

- Monsieur Mbele Mbele wa Mbele
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : CB
Matricule : 55112.970

2. Division du Cadastre

- Monsieur Lyamba Moonge
Chef de Division du cadastre
Grade : CB
Matricule : 128.473

XI. Circonscription Foncière de Watsa

1. Division des Titres Immobiliers

- Monsieur Adjoko Bombonayo
Conservateur des Titres Immobiliers
Grade : CB
Matricule : 559.157

2. Division du Cadastre

- Monsieur Songa Stephane
Chef de Division du cadastre
Grade : CB
Matricule : 150.988

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Affaires Foncières est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 juillet 2008

Maitre Edouard Kabukapua Bitangila

Ministère des Affaires Foncières

Arrêté ministériel n° 094/CAB/MIN/AFF.FONC/2008 du 31 juillet 2008 portant création d'une parcelle de terre n° 4567 à usage agricole du plan cadastral de la Commune de Maluku, Ville de Kinshasa

Le Ministre des Affaires Foncières,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement l'article 93;

Vu la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n° 80-008 du 18 juillet 1980 ;

Vu l'Ordonnance n° 68-4 du 03 janvier 1968 relative à l'approbation du plan régional d'aménagement de Kinshasa ;

Vu l'Ordonnance n° 74-148 du 02 juillet 1974 portant mesures d'exécution de la Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973, portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés ;

Vu l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 telle que complétée par l'Ordonnance n° 08/006 du 25 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 07/018 du 16 mai 2007 telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 08/007 du 25 janvier 2008 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté Interministériel n° 042/CAB/MIN/AFF.F/2005 et n° 068/CAB/MIN/FINANCES/2005 du 26 mai 2005 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Affaires Foncières ;

Vu le dossier constitué au nom de Monsieur Mpyo Kadima Godé pour l'exploitation d'une concession à usage agricole ;

A R R E T E

Article 1^{er} :

Est approuvée la création d'une parcelle de terre à usage agricole portant le numéro 4567 du plan cadastral de la Commune de Maluku, ayant une superficie 300ha 00a 00ca 00%.

Article 2 :

La parcelle ainsi créée est mise sur le marché aux conditions fixées par l'Arrêté Interministériel n° 042/CAB/MIN/AFF.F/2005 et n° 068/CAB/MIN/FINANCES/2005 du 26 mai 2005 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Affaires Foncières.

Article 3 :

Le Conservateur des Titres Immobiliers et le Chef de Division du cadastre de la Circonscription Foncière de N'sele-Maluku sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 31 juillet 2008
Maitre Edouard Kabukapua Bitangila